

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX

1 boulevard Lakanal – BP 70171
24019 PERIGUEUX Cedex

DECISION DU PRESIDENT

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

Objet : Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux – Vente d'un terrain – PERIGUEUX – 49bis rue des Prés - Madame FERRARESE Murielle – 20 000 €

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 déléguant au Président certaines de ses attributions.

Considérant que Madame Murielle FERRARESE a souhaité se porter acquéreur d'une parcelle, à PERIGUEUX, située au 49bis rue des Prés, cadastrée BN 770 d'une superficie d'environ 428 m².

Considérant que le service des domaines a rendu un avis le 17 avril 2023 qui présente un prix de 20 000€HT pour la parcelle concernée avec une marge d'appréciation de 10 %, portant la valeur minimale de vente sans justification particulière à 18 000 €HT,

Considérant que Madame Murielle FERRARESE, déjà propriétaire de la parcelle voisine, propose d'acquérir cette parcelle pour le prix de 20 000€.

DECIDE

Article 1er : De vendre à Madame FERRARESE Murielle ou toute société substituable une parcelle située à Périgueux, au 49 bis rue des Prés, cadastrée BN 770 d'une superficie d'environ 428 m² au prix de 20 000 €, soit environ 46.70€/m².

Article 2 : de désigner Maître PEYCHEZ pour la rédaction de l'acte authentique et tous les autres documents nécessaires.

Fait à Périgueux, le 23 JUIN 2023

Le Président
Jacques AUZOU

